

Penser les territoires autrement ?

AURÉLIE LALANNE

De *Paris et le désert français* de Jean-François Gravier à *La France périphérique* de Christophe Guilluy, les portraits caricaturaux d'espaces morcelés et divisés défraient les chroniques. S'il est toujours utile de tirer un portrait à gros traits pour mieux représenter et identifier les zones sensibles oubliées et/ou en déclin, il n'est peut-être pas judicieux de maintenir dans l'inconscient collectif une vision aussi clivante, disharmonieuse et manichéenne des espaces. En effet, cette vision scindée ne va pas sans un certain jugement. Il y aurait ainsi les territoires « perdants » auxquels tout manquerait (l'emploi, la production de richesses, et même les vertus démocratiques...), et les territoires « gagnants » qui concentreraient tous les mérites (la puissance économique, la créativité, l'innovation...).

Quel fondement sous-tend cette vision à deux dimensions ? Qu'est-ce qui permet d'adhérer, ou à tout le moins de ne pas s'opposer spontanément, à une lecture aussi binaire des espaces que nous habitons ? L'idée défendue dans cet article est la suivante : les portraits caricaturaux de nos territoires ne sont que le résultat d'un prisme par lequel nous envisageons leur croissance et leur développement : celui de la compétitivité. Ils ont pourtant tout à gagner à cultiver leurs complémentarités.

De la compétitivité à toutes les sauces !

Pour répondre à la question du chômage en Europe dans les années 1990, Jacques Delors, président de la Commission européenne, invoque le manque de compétitivité des États-membres et la nécessité d'investir dans de grands projets d'infrastructure et d'innovation. Dès lors, le mot d'ordre est lancé : les États doivent être compétitifs.

« La compétitivité guide vers des interprétations économiques biaisées et vers des politiques économiques potentiellement nocives »

Ainsi, chaque pays d'Europe doit attirer les entreprises, développer son environnement productif pour accéder à une meilleure position dans l'économie mondialisée. Se met alors en place une véritable géographie de la compétitivité. Paul Krugman, faisant référence à l'allocution de J. Delors, explique dans un article de 1997 que si le terme compétitivité est attractif, il s'agit cependant d'une « dangereuse obsession ».

La notion de compétitivité prend sa source dans les travaux d'entrepreneuriat ; mais l'élargissement de son périmètre d'application est à étudier avec précaution. La compétitivité désigne la capacité à vendre un produit en fonction de critères liés au prix (compétitivité prix) ou aux caracté-

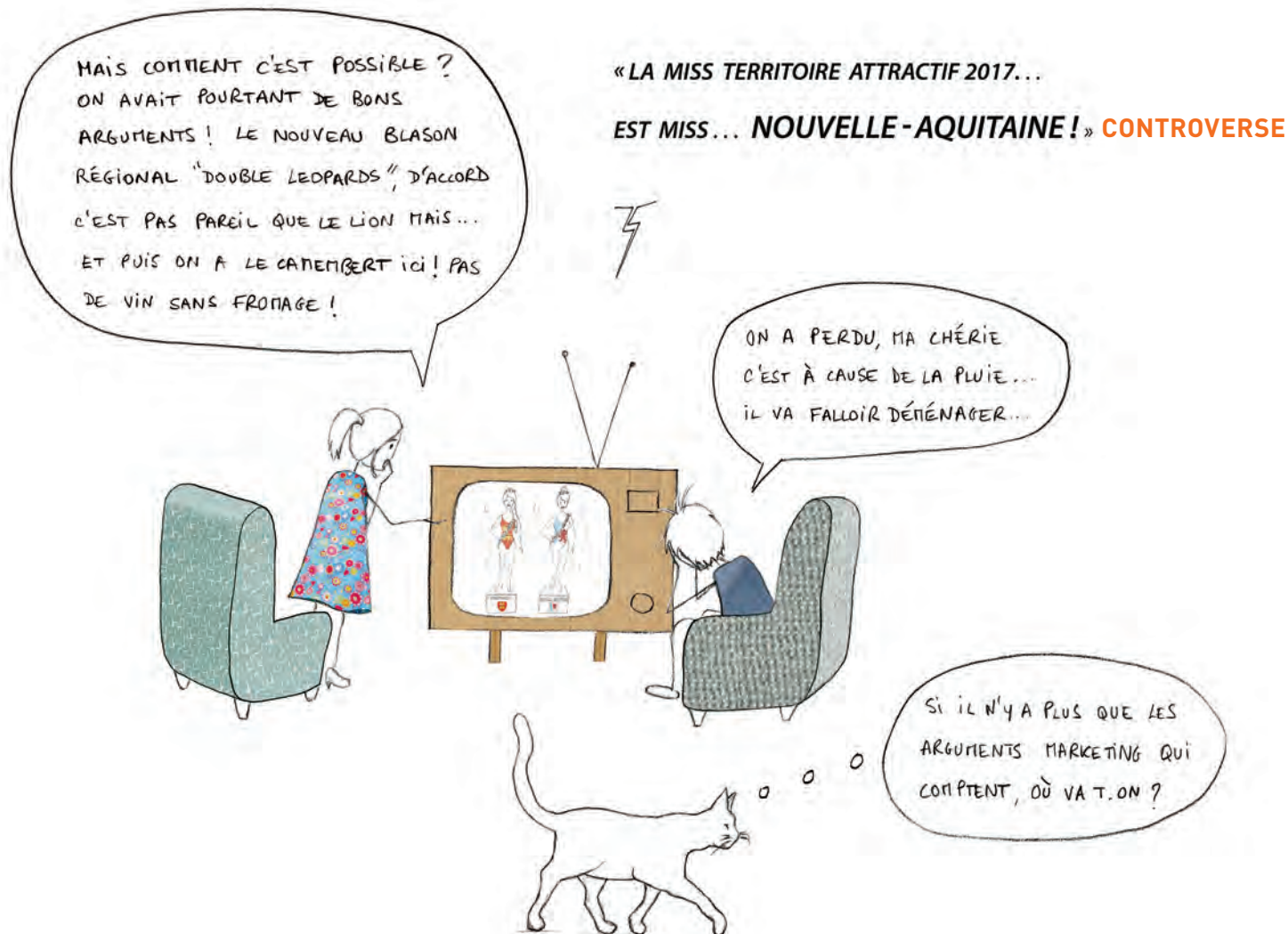
ristiques de ce produit (compétitivité hors prix : qualité du produit, réseaux de distribution, communication, marketing...). Nous ne pouvons pas douter que les entreprises aient besoin d'être compétitives : si elles ne le sont pas, leur part de marché diminue au profit de leurs concurrents.

En revanche, il est plus compliqué de transposer cette notion aux États. Comment un État pourrait-il être en faillite ? Impossible ! Si un État est en défaut de paiement (Mexique en 1982, Argentine en 2001...), il n'est cependant pas en cessation d'activités comme pourrait l'être une entreprise¹. C'est seulement dans le cadre du commerce international que l'on peut parler de compétitivité d'une nation.

Elle peut s'améliorer en jouant sur le taux de change pour baisser artificiellement le prix des produits nationaux à l'étranger – au prix d'un renchérissement des produits et des matières premières importées.

P. Krugman avait déjà souligné les risques encourus dès lors que le terme de compétitivité est appliqué aux nations et qu'il s'invite dans les débats économiques. Concept attractif, facilitant les amalgames, la compétitivité guide vers des interprétations économiques biaisées et vers des politiques économiques potentiellement nocives. Par exemple, le fort excédent de la balance commerciale de certains pays comme l'Allemagne n'est pas tant le reflet d'une bonne compétitivité

1 | Cf. L. Cordonnier, « Un pays peut-il faire faillite ? », *Le Monde diplomatique*, mars 2010.



qu'un inquiétant manque de dynamisme économique interne au pays, lié à une faible consommation due à un excès d'épargne d'une population inquiète pour son avenir. Plutôt que de booster les échanges internationaux, il conviendrait donc de relancer la demande au sein de ces économies.

Les travers de la mise en concurrence des régions

La création du Comité des régions en 1992 avec le traité de Maastricht et la régionalisation des politiques européennes de développement déclinent la notion de compétitivité à l'échelle des régions. Doivent-elles et peuvent-elles être compétitives entre elles ? Quel peut être leurs facteurs de compétitivité ? La compétitivité des régions ne passe plus que par leur capacité à attirer des entreprises, ce qui revient à les appréhender uniquement comme support de facteurs de production. Elles deviennent alors de simples produits qu'il s'agit de vendre aux investis-

seurs. Le développement du marketing territorial vient d'ailleurs trahir cette tendance. La région finit par ne prendre de sens que dans son acception économique. Ainsi, lorsqu'une région ne dispose d'aucun atout « métropolitain » lié à la diversité des activités économiques, son seul salut passe par la baisse de la rémunération des facteurs de production pour améliorer la compétitivité-prix. Ceci va donc souvent de pair avec le dumping social, c'est-à-dire la remise en cause d'avantages sociaux et salariaux. La région n'est plus perçue comme support de consommation, comme lieu de vie pour une grande partie de la population ; et ses attributs identitaires, culturels et symboliques passent aux oubliettes, si ce n'est pour être affichés dans des campagnes de « pub » destinées à attirer les investisseurs. Cette vision s'impose tant et si bien que les régions les plus riches tendent à développer des velléités d'indépendance vis-à-vis du pays auquel elles

appartiennent (la Padanie en Italie du Nord, la Bavière en Allemagne, la Catalogne en Espagne...). Ce nouvel égoïsme territorial – selon les mots de Laurent Davezies – se base sur des problématiques économiques et ravive en toile de fond des débats de nature identitaire et culturelle. Ces régions remettent en question l'intégration nationale alors même que celle-ci constitue le plus important vecteur de redistribution de richesses, plus important encore que l'Europe. Pendant l'ère industrielle, qui valorisait l'exploitation des gisements miniers, le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine étaient des régions riches qui contribuaient aux transferts publics de fonds en soutenant les régions pauvres. Aujourd'hui, dans une ère postindustrielle, ces régions sont en difficulté. Ne serait-il pas justice qu'elles bénéficient à leur tour des transferts de fonds ?

Ensemble, c'est mieux !

Pourtant, aussi bien dans le discours politique qu'économique, la notion de système urbain se délite et se désintègre au profit d'une vision en sous-ensembles mis en concurrence. À terme, tout le monde y perd. Les plus pauvres, qui manquent d'atouts métropolitains, de main-d'œuvre qualifiée et compétente et de services, se vident inexorablement de leur population la plus jeune et dynamique. Dans le même temps, les territoires riches attirent les investisseurs, se repaissent de croissance économique, voient leur pression immobilière exploser, tandis qu'émergent des problèmes d'insécurité et de congestion¹. Ces territoires peuvent-ils raisonnablement espérer une croissance pérenne ?

Si les régions les plus pauvres dépendent des plus riches via le système de redistribution des richesses, Philippe Estèbe rappelle que les plus riches sont également dépendantes des plus pauvres au titre d'une « imbrication organique ». En effet, les sièges sociaux, les activités de direction et d'administration dans les Hauts-de-Seine n'existent que parce que les autres territoires en France procèdent aux activités de production associées. Le chiffre d'affaires des entreprises dans les métropoles n'est que le chiffre d'affaires consolidé d'une valeur ajoutée souvent créée ailleurs.

Cette mise en concurrence vient également affecter la façon dont les territoires perçoivent leur avenir économique. Les Schémas régionaux de développement économique² sont désespérément consensuels, affichant tous les mêmes recettes pour

améliorer la compétitivité régionale : politique active d'innovation, soutien aux entreprises... Quant aux spécificités territoriales, considérées pourtant comme de puissants leviers de développement par la science régionale de la fin du siècle dernier, elles ne sont mises en avant que de façon anecdotique : on a du mal à les transformer en atout dans un monde globalisé où l'uniformisation touche aussi les façons de penser³...

L'économie régionale serait donc perçue comme une économie nationale à échelle réduite, et les logiques de système qui lient les régions entre elles sont totalement évincées au profit d'une vision en concurrence. Ainsi, en prétendant aux mêmes processus de développement, les régions ne définissent plus la nature économique des liens qui les unissent les unes aux autres et ne mettent pas en avant leurs complémentarités respectives au sein d'un système urbain national commun.

Pour conclure, l'imbrication des trajectoires de croissance des territoires, quelles que soient leur taille ou leur spécialisation économique, suppose que ceux-ci soient capables d'entretenir des relations de coopération, plutôt que des relations de compétition et de concurrence. Ces relations de dépendance à double sens doivent être le point départ de toute réflexion dans les démarches de développement économique territorial. Exhorter tous les territoires français à être aussi productifs que Paris est un non-sens cela renie à la fois la spécificité des zones qui n'ont pas vocation à devenir métropolitaine, mais également la spécificité des zones métropolitaines elles-mêmes. Un système urbain est bien plus que la seule somme de ces composantes ; il se définit à l'aune de la qualité des interactions entre ces dernières. —

POUR ALLER PLUS LOIN

- G. Ardinat, « La compétitivité, un mythe en vogue », *Le Monde diplomatique*, octobre 2012.
- L. Davezies, *Le Nouvel Égoïsme territorial - Le grand malaise des nations*, édition du Seuil, 2015.
- P. Krugman, *La mondialisation n'est pas coupable. Vertus et limites du libre-échange*, La Découverte/Poche, 2000.

1 | Les grandes métropoles sont le lieu de concentration de richesse, mais aussi de problèmes sociaux. A.J. Scott, *Social Economy of the Metropolis*, Oxford University Press, 2008.

2 | Le SRDE fixe les grandes orientations stratégiques d'une région en matière économique. Mis en place en 2004, il fait l'objet d'une concertation entre les collectivités territoriales de façon à coordonner les actions de développement économique et à développer l'attractivité de la région. Depuis 2015, ce schéma est remplacé par le SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation).

3 | Cf. D. Béhar, P. Estèbe, Développement économique : la fausse évidence régionale, *Les annales de la recherche urbaine*, n° 101, 2006.

